

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 30 avril 2026Date de convocation :

25 avril 2026

Date d'affichage :

25 avril 2026

Nombre de conseillers

| | |
|---------------|----|
| En exercice : | 15 |
| Présents : | 13 |
| Votants : | 15 |
| Absents : | 2 |
| Exclus : | 0 |

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHANTREAU Audrey – CHOQUET Justine – CLÉMENT Chantal – HUTIN Mélanie et SUM Michèle.

Messieurs BRULIN François – DAMS Gonzague – DUMONT Jean-Philippe – LETENEUR Christophe – PETIT Taylor – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absente excusée ayant donné procuration :

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Monsieur DUFOUR Vincent a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.

L'an Deux Mil Vingt-six, le trente avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Audrey CHANTREAU est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026/04/03

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu le Compte Financier Unique 2025 pour le budget de la commune,

Considérant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 : + 181 786.98 €
- Résultat antérieur reporté : + 100 000.00 €
- Résultat de fonctionnement à affecter : + 281 786.98 €

- Résultat d'investissement de l'exercice 2025 : - 213 837.59 €
- Résultat antérieur reporté : + 139 602.10 €
- Solde d'exécution d'investissement hors reports : - 74 235.49 €
- Solde des reports d'investissement : + 431 148.53 €
- Solde d'exécution d'investissement reports inclus : + 356 913.04 €

- Résultat de clôture de l'exercice 2025 : + 638 700.02 €

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'année 2025 comme suit :

- 74 235.49 € en report de déficit à la section d'investissement au compte 001 (dépenses) sur l'exercice 2026
- 88 201.98 € en report d'excédent à la section d'investissement au compte 1068 sur l'exercice 2026 en dotation complémentaire
- 193 585.00 € en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) sur l'exercice 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Le Maire,
Régis ROUSSEL.



Conformément aux articles R 421-1 à 5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification (ou sa publication). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Le maire d'Emerchicourt peut également être saisi dans le même délai, d'un recours gracieux qui prolonge le délai de recours contentieux.

Publié sur le site internet de la commune le 18 mai 2026 par Régis ROUSSEL, Maire.